

Aujourd'hui, la terre de demain

LIFE17 CCA/FR/000089 – LIFE #CC #NATURADAPT – ACTION C5

DOSSIER DE CONSULTATION POUR LA PRESTATION DE SERVICES

« Appui au suivi-évaluation des plans et des mesures d'adaptation au changement climatique d'aires protégées dans le cadre du projet LIFE Natur'Adapt »

Marché N° 2022/RNF/LIFE17/000089/09

CE DOSSIER COMPREND :

- **LE REGLEMENT DE LA CONSULTATION**
- **LE CAHIER DES CHARGES**
- **L'ACTE D'ENGAGEMENT**
- **LES ANNEXES**

SOMMAIRE

I- PARTIE ADMINISTRATIVE – REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1. OBJET DU MARCHE – DISPOSITIONS GENERALES

- 1.1 – Objet du marché
- 1.2 – Mode de consultation
- 1.3 – Variante
- 1.4 – Délai de validité des offres
- 1.5 – Publication
- 1.6 – Présentation des candidatures et des offres
- 1.7 – Jugement des candidatures et des offres
- 1.8 – Condition d’envoi ou de remise des plis et date limite de réception
- 1.9 – Renseignements complémentaires

2. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

3. DUREE DU MARCHE

4. MODE DE DETERMINATION DES PRIX

- 4.1 – Forme des prix
- 4.2 – Modalités de règlement

5. PENALITES DE RETARD

6. ATTRIBUTION DU MARCHE

7. NOTIFICATION DE L’OFFRE RETENUE

8. DOCUMENTS CONTRACTUELS

9. LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

II- PARTIE TECHNIQUE – CAHIER DES CHARGES

10. DESCRIPTIF DE LA MISSION

- 10.1. Entités concernées
- 10.2. Etendue de la prestation
- 10.3. Organisation de la prestation
- 10.4. Enveloppe financière

III- ACTE D’ENGAGEMENT

IV ANNEXES

Annexe 1 : Plaquette de présentation du projet LIFE Natur’Adapt

Annexe 2 : Lien vers les plans d’adaptation des six sites pilotes du projet Natur’Adapt

Annexe 3 : Annexe financière

Annexe 4 : Groupement

I - PARTIE ADMINISTRATIVE – REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE – DISPOSITIONS GENERALES

1.1 – Objet du marché

L'association Réserves Naturelles de France (RNF) recherche, dans le cadre d'un projet qu'elle coordonne, le LIFE Natur'Adapt, un prestataire pour effectuer une étude sur le suivi-évaluation de plans d'adaptation au changement climatique élaborés par 21 aires protégées impliquées dans le projet.

Cette étude poursuit plusieurs objectifs : réaliser une analyse comparative des 21 plans d'adaptation pour produire des outils et des préconisations pour les gestionnaires ; suivre des mesures phares et démonstratives d'adaptation au changement climatiques et capitaliser des retours d'expériences sur leur mise en œuvre.

L'offre se divise donc en plusieurs sous-actions :

- 1) Analyse comparative des plans d'adaptation au changement climatique de 21 aires protégées.
- 2) Proposition d'une grille clé en main d'auto-évaluation des plans d'adaptation pour les gestionnaires.
- 3) Aide à la définition d'un cadre de suivi-évaluation des plans d'adaptation des aires protégées.
- 4) Suivi et capitalisation de 6 à 10 mesures d'adaptation au changement climatiques phares.

Ces actions sont décrites précisément dans la partie II technique du présent document.

La plaquette de présentation du projet LIFE Natur'Adapt est disponible en Annexe 2.

1.2 – Mode de consultation

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée passé conformément aux dispositions de l'article R2123-1 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif au code de la commande publique.

Le marché est passé conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales / F.C.S. applicables aux marchés de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009 publié au Journal Officiel le 19 mars 2009.

Les parties contractantes déclarent expressément le connaître, s'y référer et l'accepter.

1.3 – Variante

Autorisée en matière de propositions d'outils professionnels adaptés à la mise en œuvre de l'objet du marché.

1.4 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite de réception des offres, conformément à l'article 1.8 du présent règlement. Durant ce délai, les soumissionnaires restent engagés par leur offre.

1.5 – Publication

Le jeudi 7 avril 2022 :

- sur le site internet de RNF : www.reserves-naturelles.org, onglet « RNF », rubrique « Appels d'offres » ;
- par mél auprès de bureaux d'études spécialisés.

1.6 – Présentation des candidatures et des offres

Les candidats devront justifier de connaissances sur la gestion des espaces naturels, le changement climatique et en matière de démarches d'adaptation au changement climatique et de compétences en analyse, synthèse et recommandations stratégiques.

Le présent dossier est remis à chacun des prestataires se portant candidat et qui en aura fait la demande à RNF ou en le téléchargeant sur le site de RNF : www.reserves-naturelles.org, onglet « RNF », rubrique « Appels d'offres ».

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

A l'appui de sa candidature, le candidat joindra les pièces suivantes :

- La déclaration en Préfecture (extrait de Kbis) ou tout autre document officiel prouvant l'existence juridique de l'organisme ;

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Une attestation d'assurance valide (responsabilité civile et professionnelle).

A l'appui de son offre, le candidat joindra les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement dûment complété, daté et signé.
- La présentation du candidat et du personnel dédié : qualification, niveau de compétences (savoir-être, savoir-faire).
- Le mémoire méthodologique (10 pages maximum), réponse à la présente consultation, incluant notamment la problématique et les enjeux, la méthodologie de réalisation de la prestation, les tarifs et le temps de travail estimé par sous-actions (voir annexe 2) ainsi qu'un calendrier des activités précisant les dates des livrables.

Le candidat est informé qu'en cas d'attribution du marché, il devra fournir en outre dans un délai de 5 (cinq) jours :

- a) les pièces mentionnées à l'article D.8222-5 du Code de Travail ;
- b) les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ;
- c) si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

1.7 – Jugement des candidatures et des offres

Avant de procéder à l'examen des candidatures et en cas de pièces manquantes ou incomplètes, il pourra être demandé aux candidats de compléter leur dossier des pièces manquantes ou incomplètes dans un délai identique à tous. RNF éliminera les offres irrégulières, inacceptables, inappropriées, incomplètes ou non conformes aux exigences formulées.

Les offres qui n'auront pas été éliminées seront classées pour faire ressortir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- 1) PRIX : 35%
- 2) QUALITE DE LA PROPOSITION TECHNIQUE ET METHODOLOGIQUE : 45 % - critère décomposé en sous-critères suivants :
 - a. Compréhension et reformulation de la demande : 15 %
 - b. Modalités de réalisation envisagées (pertinence, pragmatisme, plus-value) : 15 %
 - c. Adéquation des outils et méthodes utilisés avec les objectifs de l'étude : 15 %
- 3) QUALIFICATION ET EXPERIENCES DU PERSONNEL DEDIE : 20 %

Conformément aux dispositions du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs à la commande publique, RNF se réserve la possibilité de négocier avec tous les candidats ayant présenté une offre.

Les offres sont classées par note décroissante. L'offre la mieux classée est retenue. Tous les candidats, retenus ou non, seront avisés du résultat de la consultation dans la limite de validité des offres.

1.8 – Conditions d'envoi ou de remise des plis et date limite de réception

LES OFFRES DEVRONT ETRE RECEPTIONNEES AU PLUS TARD LE MERCREDI 27 AVRIL 2022 A 23:59 HEURES, heure de Paris (GMT+02 :00), date limite de réception des offres, dans les conditions fixées ci-après :

Les plis seront présentés en langue française et en euros toutes taxes comprises. Les candidats adresseront leurs plis uniquement par mail à sylvie.tourdiat@rnfrance.org.

Le mail portera l'objet « MAPA 2022/RNF/LIFE17/000089/09 ».

A réception de son dossier, le candidat recevra un accusé de bonne réception de son dossier par E-mail dans les 3 jours ouvrés. Sans retour rapide de la part de RNF, le candidat devra se manifester pour être certain de la réception de son dossier par le service compétent.

Les offres réceptionnées postérieurement à la date limite de réception des offres ne seront pas étudiées. Les offres reçues dans les délais seront étudiées à partir de la date de clôture de réception des offres.

Les candidats sont informés que les fichiers constituant leur réponse sont attendus au format pdf, word ou excel (ou équivalent Libre Office).

1.9 – Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires éventuels seront envoyés aux candidats qui les demandent **au plus tard six jours francs avant la date limite fixée pour la réception des plis**.

Les candidats adresseront leur demande de renseignements complémentaires uniquement par mail à sylvie.tourdiat@rnfrance.org. Le mail portera l'objet « Demande de renseignements MAPA 2022/RNF/LIFE17/000089/09 ».

Les questions et les réponses à ces demandes de renseignements complémentaires seront mises à la disposition de tous les candidats sur le site internet de RNF, onglet « RNF », rubrique « Appels d'offres ».

ARTICLE 2 - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Le marché est constitué des pièces contractuelles suivantes, dont seul l'exemplaire détenu par RNF fait foi :

- le présent dossier de consultation qui rassemble le règlement de la consultation, le cahier des charges, l'acte d'engagement et les annexes ;
- la proposition du titulaire remise dans le cadre de la consultation et approuvée par RNF.

L'acte d'engagement sera dûment complété, daté et signé.

ARTICLE 3 - DUREE DU MARCHE

Le mandat s'engage immédiatement à compter de la date de la notification du marché au titulaire et se termine le 28 février 2023.

Le marché pourra cesser dans les cas prévus au cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de fournitures courantes et services (arrêté du 19 janvier 2009).

ARTICLE 4 - MODE DE DETERMINATION DES PRIX

4.1 – Forme des prix

Les prix sont fermes durant toute la durée du marché. Ce marché est un marché à prix forfaitaire.

4.2 - Modalités de règlement

En application des dispositions de l'article 11 du CCAG-FCS, le règlement du marché s'effectuera suivant les modalités ci-après :

4.2.1. Remise de la facture

Les factures sont établies en un original et adressées à :

Réserves Naturelles de France
Projet LIFE17 CCA/FR/000089 – LIFE #CC #NATURADAPT – Action C5
2 Allée Pierre Lacroute
CS 67524 - 21075 Dijon cedex

Elles comprennent, outre les mentions légales et réglementaires, les indications suivantes:

- nom et adresse du créancier,
- la référence au projet : «**LIFE17 CCA/FR/000089 – LIFE #CC #NATURADAPT – Action C5**»,
- l'intitulé et le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé dans son acte d'engagement,
- le numéro, la nature et la date du marché et de chaque avenant éventuel,
- la prestation exécutée ou livrée,
- le montant de la prestation exécutée ou livrée,
- le taux et le montant de la TVA,
- le montant total TTC des prestations exécutées ou livrées,
- la date de facturation.

4.2.2. Acomptes et paiements partiels

Les prestations seront réglées à terme échu, en fonction de l'état d'avancement de la mission. La périodicité de versement des acomptes est définie comme suit :

Elément de mission	Fait générateur de l'acompte	Acompte
Démarrage de la mission	Signature de l'acte d'engagement	30%
Rendu des livrables n°1 (rapport d'analyse des 21 plans d'adaptation) et n° 3 (Fiche synthétique indicateurs)	Réception des livrables n°1 et 3, intégrant les éventuels commentaires de RNF	30%
Rendu des livrables n° 2 (grille d'auto-évaluation) et n° 4 (fiches retours d'expériences et recommandations pour vidéos)	Réception des livrables n°2 et 4, intégrant les éventuels commentaires de RNF	40%

4.2.3. Délais de paiement

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 30 jours, à compter de la date de réception des factures, en fonction du calendrier établi par RNF chaque début d'année civile.

4.2.4. Retard de paiement

Le retard de paiement ne constitue pas une cause licite de suspension de la réalisation de la prestation.

ARTICLE 5 – PENALITES DE RETARD

En cas de retard dans la livraison des rendus attendus, il sera fait application de pénalités de retard. Par dérogation à l'article 14 du CCAG-FCS, la formule appliquée est la suivante : $P = V * (R / 300)$, avec P= pénalités, V= valeur de la prestation HT, R = nombre de jours de retard.

ARTICLE 6 – ATTRIBUTION DU MARCHE

Le candidat sélectionné recevra de RNF par tout moyen écrit une lettre d'attribution aux coordonnées communiquées dans la lettre d'engagement. Il devra transmettre dans un délai de 5 (cinq) jours :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Un arrêté des ministres intéressés fixe la liste des administrations et organismes compétents ainsi que la liste des impôts et cotisations sociales devant donner lieu à délivrance du certificat.

ARTICLE 7 – NOTIFICATION DE L'OFFRE RETENUE

Le choix final du candidat sera notifié par RNF par tout moyen écrit aux coordonnées communiquées dans la lettre d'engagement. Le marché sera conclu entre le titulaire et le représentant du pouvoir adjudicateur, à savoir la directrice de RNF. Il sera établi en un (1) original, dont une copie signée par la directrice de RNF sera délivrée au titulaire lors de la notification du marché.

ARTICLE 8 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le titulaire et le commanditaire seront liés par la présente consultation. Les pièces du dossier de consultation valent documents contractuels.

Par exception, la prestation pourra être adaptée sur certains points de la présente consultation par avenant après accord entre les parties.

ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

La présente consultation est soumise à la loi française.

Tout litige qui trouverait son origine dans la présente consultation serait de la compétence des tribunaux compétents de Dijon.

II - PARTIE TECHNIQUE – CAHIER DES CHARGES

ARTICLE 10 – DESCRIPTIF DE LA MISSION

10.1 – Entités concernées

Réserves Naturelles de France (RNF), association loi 1901, dont le siège est situé au 2 allée Pierre Lacroute, CS 67524 – 21075 DIJON cedex

Téléphone : 03 80 48 91 00

Télécopie : 03 80 48 91 01

Courriel :

Site internet : www.reserves-naturelles.org

10.2 – Etendue de la prestation

Contexte

Réserves Naturelles de France (RNF), association loi 1901 de plus de 600 membres, créée en 1982 anime le réseau français des gestionnaires de réserves naturelles et assure l'harmonisation de leurs pratiques de gestion et la professionnalisation de leurs compétences. RNF et ses partenaires ont décidé de s'emparer des enjeux climatiques et portent un projet LIFE Climat intitulé « Adapter la gestion de la nature aux défis du changement climatique en Europe : fondements d'un apprentissage collectif dynamique » (ou « LIFE Natur'Adapt »).

En savoir plus sur le projet LIFE Natur'Adapt : <https://naturadapt.com/groups/communaute/documents/78/get>

Ce projet vise à intégrer les enjeux du changement climatique dans la gestion des espaces naturels protégés européens. Prévu sur 5 ans (2018-2023), il se structure autour de trois grands axes : l'élaboration d'outils et des méthodes opérationnels à destination des gestionnaires pour intégrer le changement climatique dans leurs pratiques de gestion ; le développement et l'animation d'une communauté apprenante autour du changement climatique et des espaces naturels protégés ; l'activation de tous les leviers nécessaires pour la mise en œuvre concrète de l'adaptation dans les territoires.

Pour cela, il est construit en 4 phases :

- 1) Conception des méthodes et outils pour favoriser l'adaptation des aires protégées, en se basant sur l'existant et les besoins des gestionnaires (de mi 2018 à mi 2019) ;
- 2) Expérimentation de ces méthodes et outils sur six réserves partenaires du projet (de mi 2019 à fin 2020).
- 3) Révision et test sur 15 nouveaux sites (de 2021 à mi-2022),;
- 4) Révision et déploiement des résultats du projet auprès de toutes ses cibles aux échelles nationale et européenne (de mi-2022 à mi-2023).

21 aires protégées sont donc impliquées dans une démarche d'adaptation au changement climatique Natur'Adapt. A ce titre, elles élaborent un diagnostic de vulnérabilité de leur aire protégée et un plan d'adaptation de leur gestion.

Ces sites sont :

- Six réserves naturelles pilotes qui ont finalisé leur diagnostic de vulnérabilité et leur plan d'adaptation fin 2020 et mettent d'ores et déjà certaines actions d'adaptation en œuvre.
- 15 autres aires protégées aux statuts de protection différents, qui sont en cours d'élaboration des diagnostics de vulnérabilité et des plans d'adaptations. Les plans d'adaptation seront finalisés et disponibles entre mai et juillet 2022.

Autour des plans d'adaptation, le projet prévoit plusieurs actions :

- L'évaluation de la qualité et de l'efficacité des plans d'adaptation
- Le suivi de la mise en œuvre d'une dizaine de mesures d'adaptation phares (les plus répliquables) issues des 21 premiers plans d'adaptation,
- La capitalisation des bonnes pratiques et de retours d'expériences relatives à ces mesures, pour produire un « living vademecum » utile aux gestionnaires (1 vidéo par mesure).

Par ailleurs, dans le cadre de la méthodologie Natur'Adapt, il est également prévu de développer un suivi-évaluation des plans d'adaptation qui doit permettre aux gestionnaires de suivre la bonne marche de leurs plans d'adaptation. Le cadre de ce suivi-évaluation, ainsi que les indicateurs à proposer, restent à définir.

Pour la réalisation de ces actions, Réserves Naturelles de France prévoit de s'appuyer sur une prestation.

Objet du marché

L'objet du marché est de produire les analyses et livrables suivants :

1) Analyse comparative des 21 plans d'adaptation des sites pilotes et des sites tests.

Cette action vise à mener une analyse comparative de 21 plans d'adaptation (PA) produits par les sites pilotes et tests du projet Natur'Adapt, pour identifier ce qui est commun et ce qui diffère dans ces documents de planification, pour en tirer des enseignements pour les gestionnaires qui s'engageront dans une démarche similaire.

Ce travail permettra aussi d'alimenter les actions suivantes.

Calendrier : De mai 2022 au 30 septembre 2022

Les plans d'adaptation des six réserves pilotes sont déjà disponibles et les plans d'adaptation seront disponibles à partir de mai 2022 et au plus tard en juillet 2022.

Livrable attendu (n°1) : Rapport d'analyse des 21 plans d'adaptation, incluant :

- des propositions de critères pour l'action 2) (ci-dessous)
- des préconisations pour les gestionnaires
- un résumé du rapport d'analyse d'une page.

2) Grille d'auto-évaluation des plans d'adaptation

Cette grille (ou autre type d'outil) aura pour but d'aider les gestionnaires à élaborer leur plan d'adaptation. Elle leur permettra aussi de justifier l'opérationnalité et la pertinence des plans d'adaptation auprès de leurs partenaires.

La construction de cette grille pourra s'appuyer sur l'analyse des 21 PA (action 1). Pour cette action, une étape de partage et de validation avec les partenaires du projet des critères ou des facteurs clés de réussites identifiés est attendue, ainsi qu'un test auprès de gestionnaires d'aires protégées impliqués dans le projet.

Calendrier : Mai 2022 à février 2023

Livrable attendu (n°2) : Grille d'auto-évaluation (ou autre type d'outil)

3) Aide à la définition du suivi-évaluation du plan d'adaptation

Cette action vise à apporter une aide à l'équipe du projet Life Natur'Adapt pour produire le cadre du suivi-évaluation des plans d'adaptation de la méthodologie Natur'Adapt. Il s'agit d'aider à identifier :

- les indicateurs permettant de suivre la réalisation des actions prévues dans les plans d'adaptation
- les indicateurs permettant d'évaluer sur le moyen-long terme l'efficacité des mesures d'adaptation
- le cadre d'application de ce suivi évaluation

L'analyse des 21 plans d'adaptation produite en 1) permettra de conseiller / guider les personnes en charge de la finalisation de la méthodologie Natur'Adapt. Concrètement, il est attendu de la part du prestataire de :

- Faire des propositions d'indicateurs pour le suivi-évaluation des plans d'adaptation
- Conseiller les personnes en charge de la rédaction du guide (2 réunions en visio)
- Relire la partie du guide méthodologique consacrée au suivi évaluation

Calendrier : Mai 2022 au 30 septembre 2022

Livrable attendu (n°3) : Fiche synthétique (2 à 4 pages) présentant les indicateurs possibles et le cadre d'application

4) Suivi et capitalisation sur 6 mesures d'adaptation :

L'objectif de cette action est de suivre la mise en œuvre de 6 à 10 mesures d'adaptation phares, qui seront à sélectionner dans les plans d'adaptation des sites pilotes et des sites tests Natur'Adapt.

Concernant la sélection des mesures, les critères suivant devront être pris en compte :

- la diversité des types de mesures
- la diversité de milieux concernés par les mesures d'adaptation
- le fait de disposer, dans la mesure du possible, d'une mesure par site pilote du projet Natur'Adapt.

La mise en œuvre des actions d'adaptation fera l'objet d'un suivi par le prestataire, dans l'objectif de produire des retours d'expériences illustratifs.

Etapas de l'action :

- Avec l'appui des partenaires du projet LIFE, sélectionner les mesures d'adaptation à suivre, cadrer le suivi des actions et les productions finales, lors d'un atelier qui aura lieu la semaine du 30/05/2022 au 3/06/2022, dans le Morvan, en Bourgogne (séminaire de travail du projet)

- Suivre les mesures d'adaptation (visite sur sites, entretiens)
- Produire les retours d'expériences (méthodologiques et/ou de témoignage) et des préconisations pour les vidéos démonstratives.

Calendrier : Mai 2022 à février 2023

Livrable attendu (n°4) : 6 à 10 fiches retours d'expériences (d'une longueur de 2 à 4 pages) accompagnées de recommandations pour la réalisation de vidéos sur ces 6 à 10 mesures d'adaptation

10.3 – Organisation de la prestation

Contenu et calendrier

Les précisions de contenu de cette prestation sont détaillées à l'article 10.2.

La prestation débutera le 9 mai 2022, pour une durée de 10 mois et prendra fin le 28 février 2023.

Une réunion de cadrage sera organisée en mai (idéalement la semaine du 16 au 20 mai) pour régler les modalités de réalisation de la prestation (contenus, phasage, suivi, calendrier...).

Pendant la durée de l'étude, le prestataire devra réaliser les missions décrites dans l'article 10.2 et participer aux réunions de suivi et d'appui qui auront été définies lors de la réunion de cadrage.

Le prestataire proposera un échéancier qui sera considéré comme contractuel en cas d'attribution du marché.

Le rendu des livrables est fixé au plus tard au 28 février 2023.

Equipes projet

RNF désigne dès la notification du marché, une (des) personne(s) qui est (sont) l'interlocuteur unique du prestataire. Elle(s) est (sont) responsable(s) de la gestion technique, administrative et financière du projet ainsi que de la vérification de la qualité de la prestation.

L'équipe du titulaire est définie lors de la remise de son offre (deux consultants seniors sont attendus au vu du profil et du nombre de participants). Le titulaire désigne dès la notification du marché, une (des) personne(s) qui est (sont) l'interlocuteur unique du pouvoir adjudicateur. Dès qu'il en a connaissance, il signale toute modification affectant sa composition et la bonne exécution des prestations. Tout remplacement s'effectue à niveau égal de compétence, d'expérience et de formation et sans augmentation du montant des prestations. Le CV de tout nouvel intervenant sera soumis à approbation du pouvoir adjudicateur.

Les représentants du pouvoir adjudicateur et du prestataire sont réputés disposer des pouvoirs suffisants pour prendre les décisions nécessaires engageant chacun des co-contractants.

Livrables

Les livrables attendus sont :

Actions	Livrables	Echéance
1) Analyse comparative des 21 plans d'adaptation des sites pilotes et des sites tests	• Rapport d'analyse des 21 plans d'adaptation (n°1), intégrant les éventuels commentaires de RNF	30 septembre 2022
2) Grille d'auto-évaluation des plans d'adaptation	• Grille d'auto-évaluation des plans d'adaptation (n°2), intégrant les éventuels commentaires de RNF	28 février 2023
3) Aide à la définition du suivi-évaluation du plan d'adaptation	• Fiche synthétique présentant les indicateurs possibles et le cadre d'application (n°3), intégrant les éventuels commentaires de RNF	30 septembre 2022
4) Suivi et capitalisation sur 6 mesures d'adaptation	• 6 à 10 fiches retours d'expériences accompagnées de recommandations pour la réalisation de vidéos sur les mesures d'adaptation (n°4), (n°2), intégrant les éventuels commentaires de RNF	28 février 2023

L'ensemble des documents réalisés seront transmis sous format Pdf. Tous les livrables respecteront la charte graphique du projet Natur'Adapt, qui sera communiquée par RNF à chaque prestataire.

10.4 - Enveloppe financière

Le montant total de la prestation ne devra pas excéder 30 000 € (trente mille euros) TTC.

Le candidat précisera la décomposition de son prix global et forfaitaire par action dans sa proposition financière (Annexe 4).

III - ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 11 – PARTIES CONTRACTANTES

11.1. Identification du maître d'ouvrage

Réserves Naturelles de France (RNF), représentée par sa présidente en exercice Mme Charlotte Meunier.
 Nom, prénom, et qualité du signataire du marché : THOMAS Marie, directrice de Réserves Naturelles de France

11.2. Identification du candidat

Le candidat se présente seul

Nom, prénom et qualité du signataire du marché :

Raison sociale telle que figurant au KBis													
Nom commercial, le cas échéant													
Forme juridique													
Adresse de l'établissement													
Adresse du siège social (si différente)													
n° de téléphone :		télécopie :						Courriel :					
Code APE	N° de SIRET												

Le candidat se présente en groupement. Le mandataire complète la partie suivante pour ce qui le concerne ainsi que l'annexe 7 « Groupement » pour ses co-traitants :

Nom, prénom et qualité du mandataire :

- les membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement
 conjoint avec mandataire solidaire non solidaire

Raison sociale telle que figurant au KBis													
Nom commercial, le cas échéant													
Forme juridique													
Adresse de l'établissement													
Adresse du siège social (si différente)													
n° de téléphone :		télécopie :						Courriel :					
Code APE	N° de SIRET												

11.3. Engagement du candidat

Après avoir pris connaissance du présent dossier comprenant le règlement de la consultation, le cahier des charges, l'acte d'engagement et les annexes, et après avoir établi les attestations et déclarations prévues, par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 :

- Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement - *Rayer les mentions inutiles*, à fournir les prestations décrites et conformes aux résultats attendus, selon les règles de l'art de la profession. Je suis responsable de la bonne exécution de la prestation. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée.

Toute inexécution ou mauvaise exécution de cette obligation, conduisant à une impossibilité pour le pouvoir adjudicateur d'utiliser tout ou partie des résultats, déclenche la procédure de résiliation selon les modalités définies à l'article 3, et après mise en demeure restée sans effet.

- Je m'engage à signaler immédiatement au pouvoir adjudicateur les causes faisant obstacle à l'exécution du marché dans le délai contractuel et indique la durée de prolongation demandée.

Le pouvoir adjudicateur notifie sa décision dans un délai maximum de 15 jours. Le délai éventuellement prolongé a, pour l'application du marché, les mêmes effets que le délai contractuel.

11.4 – Droits de propriété

RNF dispose sur les résultats de la prestation des droits d'exploitation, comprenant les droits de représentation et de reproduction, et de transformation définis respectivement aux articles L. 122-2 et L. 122-3 du code de la propriété intellectuelle. Ces droits de reproduction s'entendent pour tous les supports connus et à venir et pour le monde entier, notamment sur support papier, numérique, CD-rom, audiovisuel, internet et intranet et ce quel que soit l'objectif poursuivi. Ils sont cédés à titre exclusif au profit de RNF.

Le titulaire déclare expressément que le projet ne fera, de sa part, l'objet d'aucune autre cession de droits de propriété intellectuelle à des tiers de quelque nature et de quelque étendue que ce soit. Si le titulaire souhaite utiliser, en dehors du cadre du marché, des informations, des résultats ou des documents obtenus dans le cadre du marché, il devra au préalable obtenir l'accord explicite du pouvoir adjudicateur. Il fera alors mention du projet LIFE Natur'Adapt et il fera figurer le bandeau de logos des partenaires (fourni par RNF) de manière visible. Il ne peut faire un usage commercial ou les publier sans l'accord préalable et explicite de celui-ci.

Cette exploitation à titre non commercial s'exerce dans le strict respect des droits moraux de l'auteur. RNF s'engage à faire figurer le nom du (des) auteur(s).

Les conditions financières de la cession sont comprises dans le montant du marché.

La conclusion du marché n'emporte pas le transfert des droits de propriété intellectuelle ou des droits de toute autre nature afférents aux connaissances antérieures³.

ARTICLE 12 – DUREE DE VALIDITE DU MARCHE

Le marché est conclu à compter de la date de sa notification et jusqu'au 28 février 2023.

ARTICLE 13- UNITE MONETAIRE

L'unité monétaire demandée est l'EURO.

ARTICLE 14 – PROPOSITION FINANCIERE DU CANDIDAT

Montant forfaitaire pour la réalisation de la prestation : € HT, € TTC

Les candidats sont invités à adresser à Réserves Naturelles de France une proposition détaillée incluant notamment :

- Une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, en lien avec l'objet du présent marché, indiquant le montant, la date et le destinataire
- La présentation du candidat et du personnel dédié : qualifications, niveau de compétences.
- Le mémoire méthodologique (10 pages maximum), réponse à la présente consultation, incluant notamment la reformulation de la demande, les modalités de réalisation de la prestation, les tarifs, le temps de travail estimés, ainsi qu'un calendrier des activités précisant les dates des livrables (calendrier qui sera contactuel en cas d'attribution).

Date et signature du candidat :	
---------------------------------	--

CADRE RESERVE A RNF

Acceptation de l'offre :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A Dijon, le

Le signataire représentant RNF

Date d'effet du marché : / /

³ Par « Connaissances antérieures », il faut comprendre tous les éléments, quels qu'en soient la forme, la nature et le support, qui ne résultent pas de l'exécution des prestations et qui appartiennent au jour de la notification du marché au titulaire ou à des tiers qui leur sont concédés en licence

IV ANNEXES

Annexe 1 : Plaquette de présentation du projet Natur'Adapt

Annexe 2 : Liens vers les plans d'adaptation des six sites pilotes du projet Natur'Adapt

Annexe 3 : Annexe financière - Décomposition du prix global et forfaitaire

Annexe 4 : Groupement

Annexe 1
Plaquette de présentation du projet Natur'Adapt



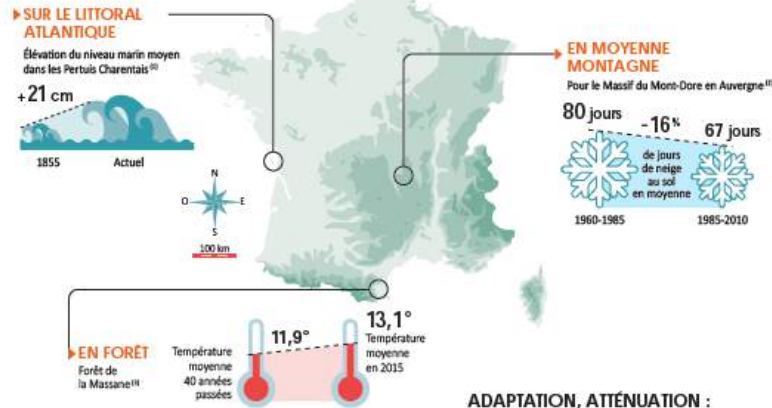
L'indispensable adaptation

Intégrer les enjeux du **changement climatique**
dans la gestion des **espaces naturels protégés**



L'ÉVOLUTION DU CLIMAT EST DÉJÀ VISIBLE SUR LES ESPACES NATURELS...

La réalité du changement climatique est mesurable avec des effets apparents à l'échelle locale. Les exemples ci-dessous sont issus de longues séries de données en France métropolitaine à proximité de réserves naturelles.

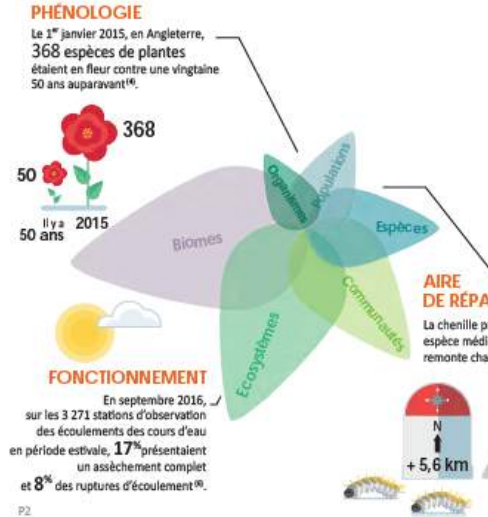


Le changement climatique impacte nos métiers de gestionnaire, ici et maintenant. Nous sommes face à un défi collectif : l'adaptation de notre gestion des espaces naturels à ce nouveau contexte.

ADAPTATION, ATTÉNUATION : DE QUOI PARLE-T-ON ?

- Une activité participe à l'atténuation du changement climatique si elle contribue à la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère.
- Une action contribue à l'adaptation au changement climatique dès lors qu'elle permet de limiter les impacts négatifs du changement climatique ou de tirer parti des effets positifs.

Sources : voir les références en dernière page



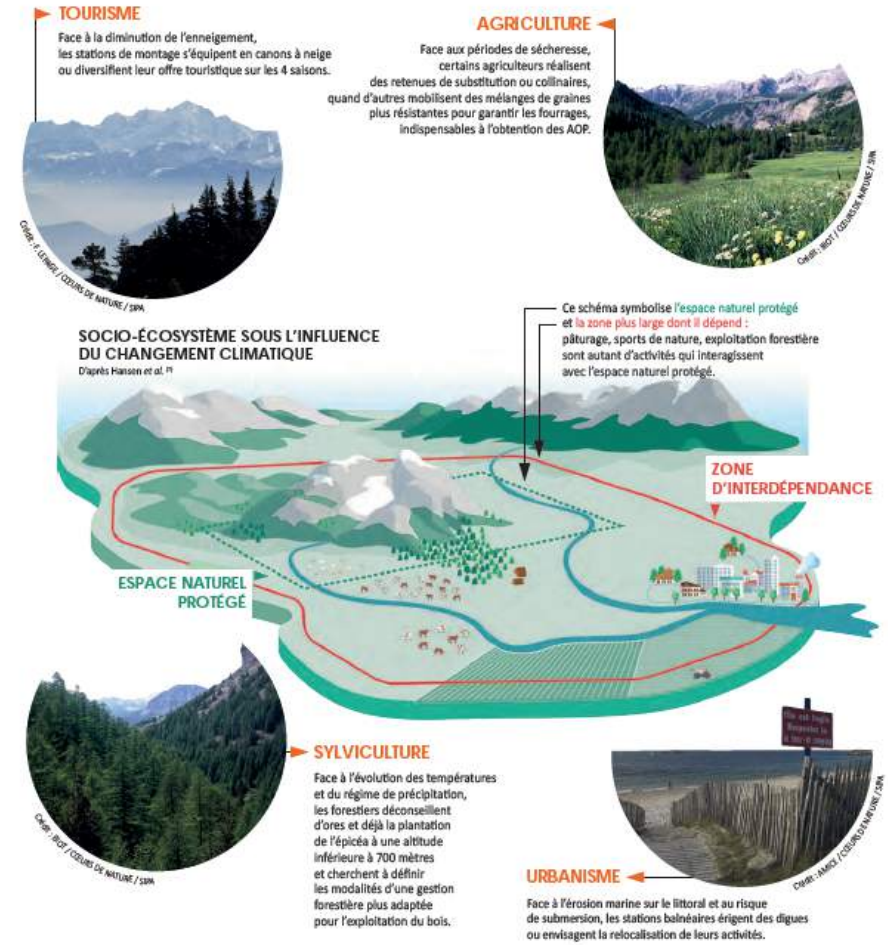
... ET A DES EFFETS DIRECTS SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES ÉCOSYSTÈMES

La biodiversité est impactée par les changements en cours, à toutes les échelles, de l'organisme au biome.

Les effets du changement climatique sur les espaces naturels sont déjà observés en France et en Europe. Certains sont encore mal connus et parfois difficiles à anticiper. Notre gestion doit malgré tout évoluer même si les connaissances ne sont pas intégralement maîtrisées.

TOUS CONNECTÉS : DES EFFETS INDIRECTS SONT AUSSI À PRÉVOIR

Un espace naturel protégé ne fonctionne pas comme un système isolé : divers usages (agriculture, tourisme, sylviculture...) et autant d'acteurs influencent l'espace protégé de l'intérieur ou depuis sa périphérie. Le changement climatique crée un contexte complexe où tous les secteurs de la société s'adaptent et bouleversent le « socio-écosystème » dans lequel les espaces naturels protégés évoluent.



Dans un contexte de changement climatique, les espaces naturels protégés doivent être encore plus pensés en termes d'interdépendances avec les usages du territoire et avec les autres acteurs. Les options d'adaptation des uns ne doivent pas entraîner une pression accrue pour les autres, et notamment sur les espaces naturels. Des actions concordantes sont à rechercher.

ANTICIPER POUR ADAPTER LA GESTION DES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS : LE LIFE NATURADAPT

Actuellement, en France et en Europe, l'adaptation est encore insuffisamment prise en compte, faute d'outils adaptés. Réserves Naturelles de France et un réseau de partenaires ont décidé de s'emparer de ces enjeux et de porter ensemble le **projet LIFE NATURADAPT**.

« Adapter la protection de la nature aux défis du changement climatique en Europe : fondements d'un apprentissage collectif dynamique »

LE PROJET NATURADAPT

Il vise à intégrer les enjeux climatiques dans la gestion des espaces naturels. Il contribuera à développer et animer une communauté d'experts et de praticiens sur ce thème. Il apportera aux gestionnaires des outils méthodologiques qui seront expérimentés et testés sur des sites pilotes. À 10 ans, RNF ambitionne d'accompagner 80 % des réserves vers l'adaptation au changement climatique, à travers une gestion, une planification et une gouvernance adaptatives.

Les principes du projet :

S'APPUYER SUR DES CADRES ÉPROUVÉS DANS D'AUTRES CONTEXTES

Des solutions existent à l'international. L'adaptation est devenue un courant dominant dans la gestion des espaces naturels protégés de certains pays, comme les Etats-Unis et le Mexique.

S'APPUYER SUR LES BESOINS ET L'EXPÉRIENCE DES GESTIONNAIRES

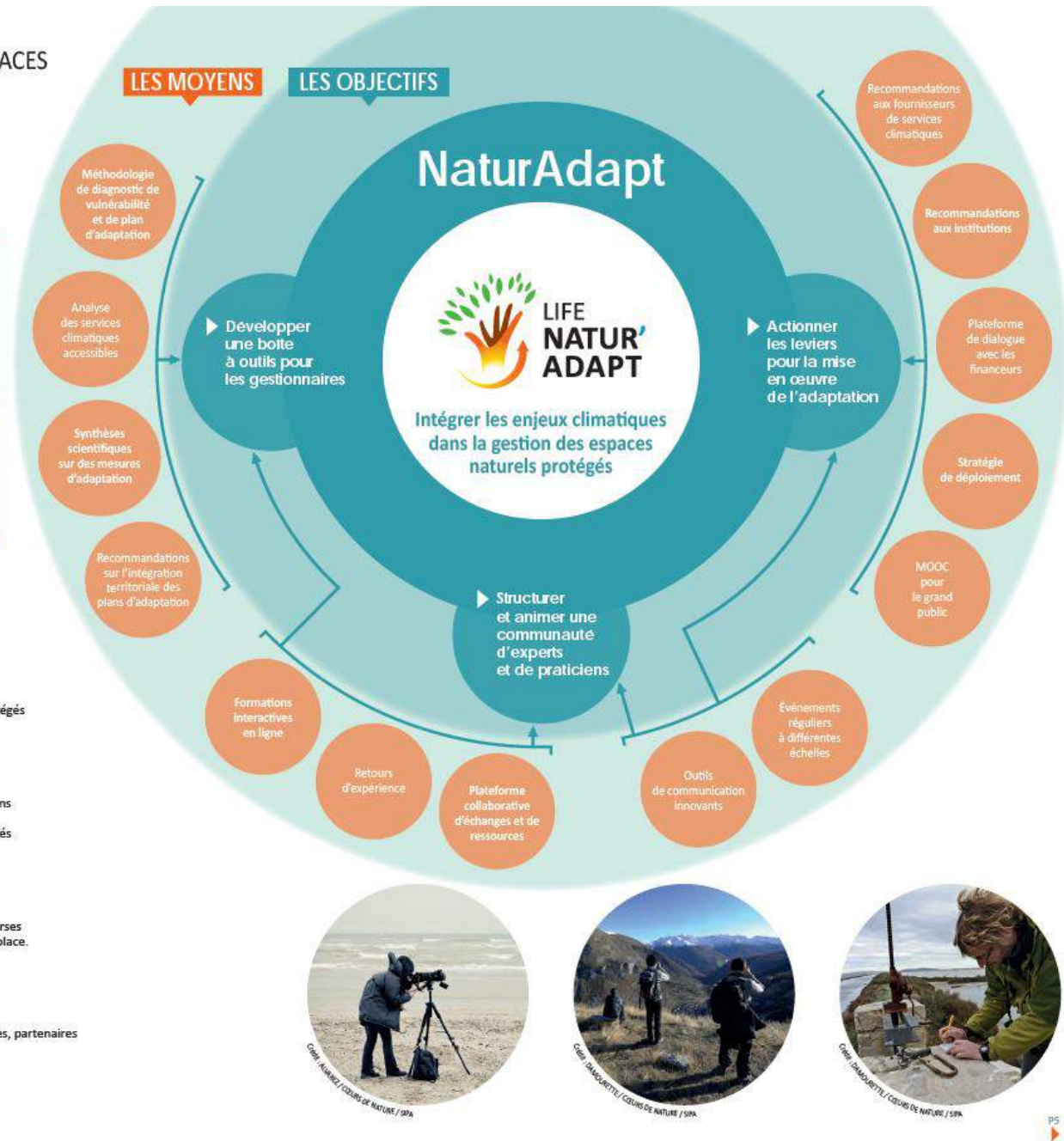
La volonté est de développer des outils opérationnels qui répondent au mieux aux besoins et aux pratiques des utilisateurs. Les principaux outils développés proposeront plusieurs niveaux de mise en œuvre adaptés aux situations et moyens des gestionnaires.

S'APPUYER SUR L'INTELLIGENCE COLLECTIVE ET LE PARTENARIAT

Une des forces du projet est l'expertise croisée de dix partenaires aux compétences diverses et complémentaires, expertise enrichie par le réseau d'acteurs progressivement mis en place. L'utilisateur des outils est à la fois co-créateur et testeur de solutions.

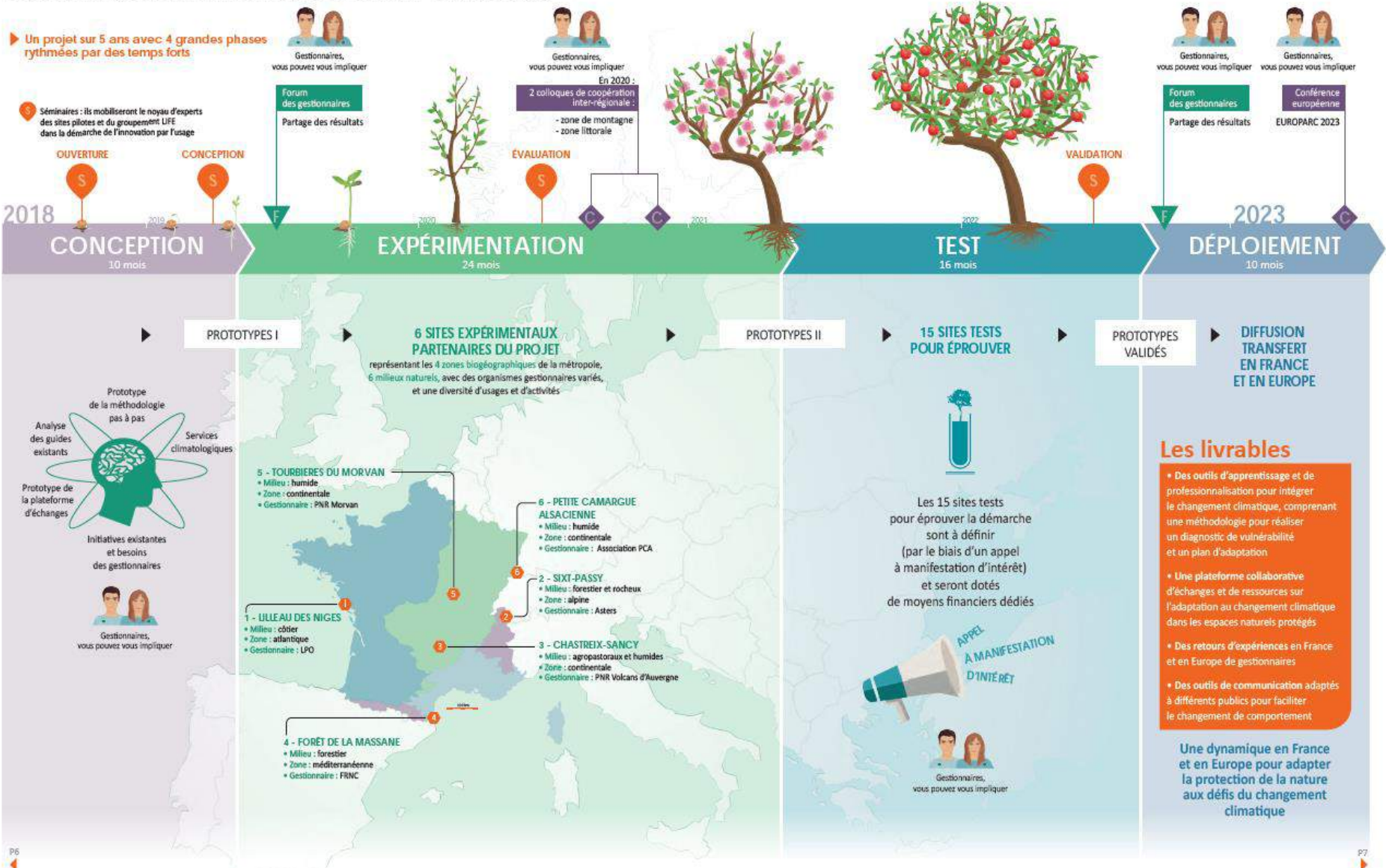
S'APPUYER SUR L'EXPÉRIMENTATION

Les outils développés (prototypes) seront expérimentés sur six réserves naturelles pilotes, partenaires à part entière du projet, puis testés sur quinze autres espaces naturels protégés.



LIFE NATURADAPT « ADAPTER LA PROTECTION DE LA NATURE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN EUROPE : FONDEMENTS D'UN APPRENTISSAGE COLLECTIF DYNAMIQUE »

► Un projet sur 5 ans avec 4 grandes phases rythmées par des temps forts



Les espaces naturels protégés, des lieux
d'expérimentation pour la transition écologique locale,
des laboratoires de solutions pour les territoires

**Vous êtes gestionnaire d'espace naturel protégé ?
Vous pouvez prendre part au projet.**



Coordinateur du projet



+33 (0)3 80 48 91 00

Contact : naturadapt-rnf@espaces-naturels.fr

Partenaires engagés dans le projet



EUROPARC
FEDERATION



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Asters
Conservatoire
d'espaces naturels
Haute-Savoie



Cofinanceurs du projet



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

The NaturAdapt project has received funding from the LIFE Programme of the European Union

LIFE 17 CCA/FR/000089-LIFE #CC #Naturadapt

Références des études citées :

- (1) Gouriou, T. (2012) Évolution des composantes du niveau marin à partir d'observations de marégraphie effectuées depuis le fin du 18^{ème} siècle en Charente-Meritime, Travaux de thèse, Université de la Rochelle, 492p
- (2) Seme, F. (2015) Les singularités du climat et son évolution récente dans le massif des Monts Dore et dans la réserve naturelle nationale de Chastres-Sancy Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, 48p
- (3) Garrigues, J. et al. (2016) Climatologie - Analyse des données 2015, Travaux de la Messane, Tome n°106, 54p
- (4) www.mnhn.fr
- (5) www.inra.fr
- (6) AFS (2017) Les écoulements des cours d'eau en période estivale, les Synthèses n°15, 32p, www.affrancia.fr
- (7) Hensel et al. (2014) Exposure of U.S. National Parks to land use and climate change 1900–2100 ; Ecological Applications, 24(3), Ecological Society of America, pp. 484–502

Conception-rédaction : Tanguy Corvellec, Françoise Bronckx, Julia Lopez & Anne-Cécile Tissot. Le fil conducteur. Création graphique : [bleu.bleu.fr](http://www.bleu.bleu.fr)
 Service Éditions LPO n°103 90 00 00 AB. Crédits photos couverture : Aécylia Lorenz / Imagerie.com ; Imagerie.com ; J.S. Blayac ; INCS PNRVA ; Sylvie Agenciere ; DAVID PACAUD.
 Graphisme fleur : Robin Marguet. Impression : Imprimerie Coopérative Ouvrière.

Annexe 2 :

Plans d'adaptation des six sites pilotes du projet Natur'Adapt

Plan d'adaptation de la RNN de Chastreix-Sancy : [à consulter](#)

Plan d'adaptation de la RNN de Lilleau des Niges : [à consulter](#)

Plan d'adaptation de la RNR des tourbières du Morvan : [à consulter](#)

Plan d'adaptation et diagnostic de vulnérabilité de la RNN de la forêt de la Massane : [à consulter](#)

Plan d'adaptation de la RNN de la Petite Camargue Alsacienne : [à consulter](#)

Plan d'adaptation de la RNN de Sixt-Passy : [à consulter](#)

Annexe 3

Annexe financière (modèle) à enrichir et compléter Décomposition du prix global et forfaitaire

Phases	Résultats attendus	Objet détaillé	Intervention consultant x (nb j bureau/terrain)	Total HT €	Total TTC €
1	Analyse comparative des 21 plans d'adaptation des sites pilotes et des sites tests et rapport d'analyse				
2	Grille d'auto-évaluation des plans d'adaptation				
3	Aide à la définition du suivi-évaluation du plan d'adaptation et fiche synthétique présentant les indicateurs possibles et le cadre d'application				
4	Suivi et capitalisation sur 6 mesures d'adaptation et fiches retours d'expériences & recommandations pour la réalisation de vidéos sur les mesures d'adaptation				
TOTAL					

Annexe 4 Groupement

Dénomination sociale de chaque membre ¹	Prestations exécutées par chaque membre		
	Nature	Montant HT	Montant TTC
<u>Mandataire</u> -			

Les paiements sont effectués : sur des comptes séparés sur un compte unique

Le mandataire complète l'article 11 du présent dossier ; seuls les cotraitants renseignent les rubriques suivantes.

Membre 1 du groupement²

Nom, prénom et qualité du signataire															
Raison sociale telle que figurant au KBis															
Nom commercial, le cas échéant															
Forme juridique															
Adresse de l'établissement															
Adresse du siège social (si différente)															
n° de téléphone :				télécopie :				Courriel :							
Code APE	N° de SIRET														

Compte à créditer³

Compte ouvert à l'organisme bancaire		Au nom de	
Code Banque	Code guichet	Compte n°	Clé n°

1 Insérer autant de lignes que de cotraitants

2 A reproduire en tant que de besoin

3 Joindre un RIB. Les informations portées et celles du RIB doivent être rigoureusement identiques